

PLU PROPOSITIONS POUR LA COMMISSION PATRIMOINE

Beaucoup de points relatifs à ce chapitre ont déjà été abordés dans le domaine habitat.

Notre commune possède un important et riche patrimoine architectural, préservé dans ses deux centres anciens.

Cinq alignements homogènes de maisons à colombages nous sont parvenus à Fegersheim ! Sachons préserver ce patrimoine afin de pouvoir le transmettre aux générations futures.

1) PATRIMOINE PROFANE

Le patrimoine profane se décline en :

- maisons à colombage du 16^{ème} au 19^{ème} siècle,
- maisons en briques construites après 1870 (souvent avec chaînages d'angle et encadrements de fenêtre en grès),
- ancien relais de poste, ancienne auberge au Soleil d'Or (ISMH), presbytère, tous trois du 18^{ème} siècle,
- deux écoles de la première moitié du 19^{ème} siècle,
- un ancien moulin,
- un manoir " Schloessel" avec un bel escalier extérieur du 18^{ème} siècle,
- un barrage (retenue d'eau) sur l'Andlau du 19^{ème} siècle à rénover et à adapter aux nouvelles contraintes,
- un château d'eau du 20^{ème} siècle.

Nous nous intéresserons tout particulièrement à l'habitat dans ce document. Nous avons le devoir d'agir pour la sauvegarde et la protection de ce patrimoine et proposons de mettre en œuvre les quatre dispositions suivantes :

- la préservation de l'habitat ancien :

...En encourageant les propriétaires à le restaurer dans les règles de l'art, en utilisant par exemple (liste non exhaustive) :

- . Des tuiles plates de couleur allant de l'ocre au rouge brun
- . Des crépis ou enduits en teintes traditionnelles douces, pas de tons soutenus
- . Des fenêtres à deux vantaux ...

...En diffusant largement les informations sur les aides octroyées par La Région, le Département et la Commune ainsi que sur l'existence d'organismes de conseil

...En envisageant, dans certains secteurs sensibles, d'interdire la démolition des maisons d'habitation existantes pour les protéger.

- la préservation des anciens bâtiments agricoles (granges, séchoirs à tabac...)

Fegersheim possède 33 granges et Ohnheim 13. Promouvoir leur transformation en habitation et gîtes ruraux permettra aux villages de garder cachet et homogénéité.

A cet effet, des aides spécifiques sont octroyées par le Conseil Régional dans le cadre de la politique régionale d'aménagement en faveur des projets de transformation en logements de dépendances agricoles dans les zones rurales. Ces aides peuvent aller jusqu'à 12 000 euros par appartement.

Par ce biais, nous pourrions procéder à une densification "douce" des centres villages sans en altérer le caractère.

- la préservation des jardins et vergers

Ces espaces font partie intégrante du patrimoine, participent à l'équilibre et à l'harmonie des propriétés du vieux village.

Ils sont aussi des îlots de verdure indispensables à la qualité de vie des habitants.

Ils permettent aussi aux maisons et appartements des centres anciens de garder et renforcer leur attractivité et valeur patrimoniale.

- l'équilibre harmonieux entre constructions nouvelles et immeubles existants

Il s'agit d'éviter des mitages malheureux. L'architecture moderne doit être en harmonie parfaite avec l'environnement existant et être discrète afin de ne pas nuire à l'ancien. Cette idée directrice devrait avoir force de loi pour tout demandeur d'ouvrage ou architecte. Les dispositions réglementaires des zones concernées par le PLU -et en particulier le COS- devront être adaptées afin de privilégier les constructions individuelles et proscrire la construction d'immeubles neufs dans les centres village.

Nous attirons tout particulièrement l'attention de la commission sur l'article 11 concernant l'aspect extérieur et demandons le respect des points suivants :

- maintien des alignements existants,
- toits à deux pans obligatoires avec un m minimum de pente de 40°,
- tuiles plates allant du jaune au rouge brun,
- proportions et façades des maisons sobres en harmonie avec les maisons alsaciennes voisines,
- crépis ou enduits en teintes traditionnelles douces, pas de tons soutenus,
- bardages ou lattis proscris sur les façades (ou utilisés sur de très petites surfaces). L'usage abusif de ces matériaux n'est pas conforme à la tradition où ils étaient simplement utilisés sur quelques pignons de granges. Nous ne sommes pas en Haute-Savoie. Dans ce domaine des erreurs ont déjà été commises dans le vieux village.

D'autres revêtements légers plus discrets existent pour recouvrir les isolations extérieures conformément aux nouvelles normes comme le crépi-colle...

Du fait de l'inscription de l'église et du complexe de l'ancienne auberge au soleil d'or à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, la protection et la sauvegarde du patrimoine sont relativement bien assurés à Fegersheim dans un périmètre de 500 mètres autour du centre du village. Une telle possibilité n'existe malheureusement pas à Ohnheim. Dans le cadre du futur PLU, il serait intéressant d'étudier la création d'un tel périmètre à Ohnheim

L'extension du village à partir de l'Andlau et jusqu'à Ohnheim

Cette extension est représentative de l'évolution des styles de 1950 à nos jours.

Force est de constater que cette extension s'est faite sans réel plan d'aménagement, ce qui a généré des styles d'immeubles parfois disparates et sans caractère.

Certains quartiers ont néanmoins gardé une belle homogénéité. C'est le cas du plus ancien qui englobe la rue du Général de Gaulle, du pont de l'Andlau jusqu'au carrefour de la rue des Platanes, la rue des Platanes, la rue du Travail. Ce quartier mérite de garder son esprit et il serait judicieux d'agir dans ce sens dans le cadre du PLU.

2) UN PATRIMOINE RELIGIEUX important et de qualité

L'intérêt et les efforts faits par la municipalité en ce qui concerne ce patrimoine est à saluer et doit se poursuivre. La commune possède :

- l'église St Maurice du 18ème siècle (ISMH). Un groupe sculpté ISMH (St Jean et le Christ) du 16ème siècle est à restaurer
- l'église St Amand d'Ohnheim du 19ème siècle
- la chapelle St Ulrich et sa fontaine (travaux à finaliser)
- la chapelle protestante
- 7 croix rurales
- et des éléments lapidaires des 17ème et 19ème siècles à mettre en valeur

Garde des objets de valeur:

Il serait souhaitable de pouvoir aménager un local, où l'on pourrait garder et mettre en valeur des objets du passé dignes d'intérêt. Un certain nombre d'objets et d'habits liturgiques pourraient également y trouver leur place.

Ces pièces sont actuellement entreposées (entassées) dans les placards de St Maurice et au grenier du presbytère dans de mauvaises conditions de conservation.

Ne serait-il pas judicieux de réserver à cet effet un local dans la maison Schalck ?
Une réalisation de ce type existe déjà à Eschau.

3) LE PATRIMOINE NATUREL

Nous ne citons que pour mémoire les titres principaux de ce domaine important qui dépend essentiellement de l'atelier "Espace verts et agriculture"

La préservation de l'environnement naturel est capital pour le bien être des habitants de notre localité qui "s'urbanise"!

Nous aimerions insister sur les points suivants (liste non exhaustive) :

- l'entretien et la mise en valeur des prés, forêts, sentiers pédestres (accords et réalisations intercommunales notamment avec Ichtratzheim et Eschau)
- la gestion optimale de la transition entre espaces urbanisés et les espaces naturels
- la mise en valeur des berges des cours d'eau et des zones humides
- le maintien du barrage sur l'Andlau afin de garder la régularité et l'harmonie du débit d'eau
- ...

Cette contribution de l'Association de sauvegarde du patrimoine vise à enrichir le débat d'orientation général. Des propositions plus précises suivront selon l'avancement du débat public.